

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2023-07-01 du 5 juillet 2023 relative à l'élection du Président du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

LE COMITE NATIONAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 351-7 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment son article 10 ;

Vu le règlement intérieur du Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2023 portant nomination au comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Considérant qu'à l'issue de la présentation du programme du candidat et d'un débat avec les membres, il appartient au Comité national de procéder à l'élection du Président du Comité national. La majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux deux premiers tours et la majorité relative au troisième.

Les bulletins blancs et nuls ne sont pas considérés comme exprimant un suffrage.

1. Résultats du 1^{ER} tour :

Nombre de membres : 28

Nombre de membres votants : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : ϕ

Candidat	Nombre total de voix
Mme Descamps-Grosnier, Françoise	19

2. Mme Descamps - Grosnier est élu(e), Président(e) du Comité national.

3 - la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication.

A Paris, le 5 juillet 2023

Le Président
Doyen d'âge de la séance d'élection
J.N. Fuzot

La Directrice
Marine NEUVILLE